



École des hirondelles LE TREVOUX

Présents : Mmes Blivet, Corre, Guilloux, Le Guellaut et Sinquin (parents d'élèves élus)
Mme Vandembroucke (maire) Madame Salaün (adjoite aux travaux)
Mme Toupin (personnel municipal)
Mmes Berthou, Dagorn, Fer, Fournier, Huet, Oriot et Tanguy (enseignantes)
Mmes Fabign et Guéguan
16 personnes

Excusé-es : M Sénac (IEN)

Mmes Le Follic, Madame Blanchard (parents d'élèves)
Mmes Begel, Moal (enseignantes)

1) Résultat des élections, présentation des membres du conseil d'école et rôle et règlement du conseil d'école

Le taux de participation a été de 57,87% (54,79% l'année dernière, 48 % il y a 2 ans). Tous les votes ont été effectués par correspondance. 7 parents ont été élus : il s'agit de Camille Blanchard (mère d' Elza et Tino en GS), Maureen Blivet (mère de Tom en GS, Sacha en CE2 et Raphaël en CM2), Karoline Corre (mère de Louison en MS et Maja en CE1), Aurélie Guilloux (mère de Noam en CE2 et Maël en CM2), Eline Le Follic (mère de Loan en PS), Marielle Le Guellaut (mère de Mila en PS et Lanna en CE1) et Héloïse Sinquin (mère d'Elynn en CE2).

Une information concernant les parents élus va être adressée à l'attention des parents d'élèves de l'école par papier, elle sera également consultable sur le site internet de l'école.

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. Il est constitué pour chaque année scolaire et se réunit une fois par trimestre. Il peut être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

Les membres :

- Le directeur/directrice qui en est le président-e
- Les maître-esses de chaque classe de l'école
- Les représentants des parents d'élèves élus
- Le Maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- Le DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale)
- Un des membres du RASED intervenant dans l'école

- L'IEN de la circonscription (membre de droit)

En fonction de l'ordre du jour, le Président peut inviter toute personne dont la **consultation** est jugée utile (voix consultative)

Personnels du réseau

Médecins et Infirmières scolaires, Assistantes sociales

ATSEM

Les employés du temps post et périscolaire

Ses attributions : le Conseil d'École, sur proposition du directeur

- **Vote** le règlement intérieur
- **Statue** sur proposition de l'équipe éducative, en ce qui concerne la partie pédagogique du projet. En fonction de ces éléments, il adopte le Projet d'École.
- Il donne son **accord** sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège
- **Est consulté** et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment :
 - L'organisation d'une garderie d'enfants, dans les locaux de l'école, en dehors des heures scolaires,
 - L'utilisation des moyens alloués à l'école,
 - Les conditions d'intégration des enfants handicapés,
 - Les activités périscolaires et la restauration scolaire,
 - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
 - L'hygiène scolaire,
 - L'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, **un procès-verbal** de la réunion est rédigé et signé par son Président et contre signé par le secrétaire de séance. Deux exemplaires sont adressés à l'IEN de la circonscription et un à la maire. Un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves. Il est également consultable sur le site internet de l'école.

Si les parents souhaitent aborder certains points (en lien avec les attributions du conseil d'école), ils doivent en faire part au président, en l'occurrence la directrice, en amont de la réunion. Sachant que les invitations doivent parvenir au moins 8 jours avant la tenue de la réunion, il serait préférable de « sonder » les parents de l'école au moins 3 semaines avant chaque conseil d'école.

Le vote à main levée est la modalité choisie pour les différents votes qui auront lieu au sein du conseil d'école.

2) Approbation du PV du conseil d'école du 22 juin 2021

Mme Vandembroucke indique avoir convié Mme Salaün au conseil d'école par rapport aux questions concernant les travaux.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3) Règlement intérieur de l'école

Le règlement n'est pas modifié et est adopté à l'unanimité. Il sera transmis prochainement aux familles.

4) Rentrée 2021

A cette date, l'école compte 154 élèves inscrits. Ils sont répartis sur 7 classes :

- 7 TPS / 9 PS / 6 MS soit 22 élèves avec Marlène Begel accompagnée par Aude Bouquillon
- 8 MS/ 15 GS soit 23 élèves avec Caroline Dagorn (les jeudis) et Marianne Oriot (les lundis, mardis et vendredis) accompagnées par Ludivine Guisquet
- 24 CP avec Hélène Tanguy
- 18 CE1 avec Cathy Moal
- 22 CE2 avec Caroline Dagorn (les vendredis) et Nolwenn Fer (les lundis, mardis et jeudis)
- 17 CM1 avec Anne Berthou
- 28 CM2 : avec Caroline Dagorn (les mardis) et Katell Huet (les lundis, jeudis et vendredis)

Marie Flécher, Anne Guérin et Gwenaëlle Tanguy assurent un emploi d'assistante de vie scolaire.

Mme Huet indique avoir transmis la prévision d'effectifs demandée par les services départementaux de l'Éducation Nationale pour la rentrée 2022. Celle-ci sert à établir la carte scolaire (ouvertures et fermetures des classes dans le département) qui est effectuée en février/mars.

Parcours EPS

- **Natation** : Les élèves des classes de GS, CP, CE1, CE2 iront à l'Aquapaq de Scaër. Le financement des entrées est assuré par Quimperlé Communauté, la mairie prend en charge le transport.

L'équipe enseignante souhaite faire part de la non disponibilité de la salle

polyvalente sur des créneaux réservés aux classes. Mme Vandenbroucke annonce que l'emploi du temps de l'agent chargé du ménage de la salle sera revu.

Parcours culturel

- **Voyage lecture** : 6 classes de l'école participent à *Dis moi ton livre* organisé par Quimperlé Communauté
- **Intervention de Carole Houget, dumiste au sein de Quimperlé Communauté** dans la classe de CM1
- **Sortie avec nuitées (5 jours et 4 nuits) prévu pour les élèves de la classe de CM2**, ceux-ci n'en ayant jamais bénéficié. Madame La maire demande à rencontrer l'équipe enseignante pour évoquer le budget pour ce projet de classe de découvertes.

Mise en place du projet d'école

Un projet sur les créatures fantastiques pour toutes les classes est prévu avec notamment l'intervention d'une plasticienne et d'un conteur.

Mise en place du protocole sanitaire

Communication

Les parents d'élèves souhaitent connaître le ressenti de l'équipe enseignante par rapport à l'évolution de la crise sanitaire (que ressentent les élèves ? Incidence sur la communication entre enseignants, entre enseignants/ parents, entre élèves...).L'équipe enseignante constate moins d'interactions entre élèves de classes différentes sur la cour.

5) Activité périscolaire (garderie) et restauration scolaire

Mme Vandenbroucke informe que Florence Toupin a rejoint cette année Maryse Gallo au service de la restauration scolaire.

Les parents souhaitent rencontrer le groupe de travail constitué l'an dernier.

Un investissement est à prévoir dans les machines(robots ...) ; Mme la Maire indique que la commune est éligible à une subvention de 10 000 euros.

Les parents élus souhaitent savoir si des aliments provenant de l'agriculture biologique sont proposés aux élèves ; ce n'est pas le cas pour l'instant.

Cependant, un projet de mutualisation avec d'autres cantines pour l'approvisionnement en produits biologiques est en cours. Un travail avec l'intercommunalité pour réunir les cantinières sur ce sujet est également prévu.

Les parents élus souhaitent savoir si la commune est éligible à la tarification sociale des cantines (cantines à 1 euro) ; Mme la Maire indique que la municipalité a fait le choix d'un tarif qui semble accessible, mais une aide est envisageable pour les familles qui en auraient besoin. La municipalité note qu'elle n'a pas été sollicitée jusqu'à présent.

Mme Toupin, à la demande des parents élus, fait part du contenu du goûter proposé en garderie : barre de chocolat, pain, verre de lait, un fruit quasiment à chaque fois (selon degré de maturité du fruit).

Les parents élus aimeraient savoir si un lieu est prévu pour les enfants de la garderie souhaitant effectuer leurs devoirs ; Mme Toupin indique qu'aucun espace n'est dédié mais les enfants peuvent demander de les faire à l'équipe encadrante.

6) Travaux, protection et sécurité des élèves

Les parents élus font part de problèmes récurrents de sécurité aux abords de l'école, principalement au niveau de la route de Saint-Thurien ; ce point a déjà été évoqué avec l'ancienne équipe. Plusieurs propositions sont émises : établir un sens unique, mise à disposition d'un agent pour sécuriser, utilisation de feux tricolores,...

Mme la Maire annonce la mise en place de contrôles du stationnement par la gendarmerie à compter du 18 novembre 2021. Les parents élus indiquent que cela ne règlera pas le manque d'espace de stationnement pour les familles.

La solution proposée par la mairie est le passage des élèves à pieds, par la rue des coquelicots. Une réflexion sur les places de stationnement ainsi que d'autres solutions sont à envisager compte tenu de l'arrivée en janvier 2022 d'un nouvel agent des services techniques (remplacement d'un départ d'agent en septembre 2021).

Les parents d'élèves attendent des solutions concrètes rapidement car ils estiment que les délais de réponse sont extrêmement longs.

Mme Guégan note que le bus est garé trop près de l'école, et par conséquent occasionne un défaut de visibilité.

Les parents élus questionnent la municipalité quant au projet du billodrome, en lien avec les demandes du conseil des élèves (2019) : ils indiquent que son financement avait été acté par Mr Fraval en 2019. Des devis auraient été validés lors de la dernière mandature ; il restait à réfléchir quant à son emplacement dans la cour. Aucune installation n'est

prévue.

Mme Salaün informe les membres que des plaques de billes ont été achetées par l'APE. Les parents élus souhaitent que cet achat ne se substitue pas au projet de billodrome. L'équipe enseignante avait émis des réserves quant à la pertinence de cet achat (durabilité, inadéquation par rapport aux besoins formulés par les élèves).

L'équipe enseignante souhaite qu'une solution soit trouvée au dysfonctionnement de la chaudière constatée depuis au moins trois saisons : les températures des classes affichent entre 11 et 14°C le matin à l'arrivée des élèves.

Mme Salaün indique que des défauts sur la chaudière bois sont constatés et que pour autant la chaudière fuel ne reprend pas le relais.

La convocation de la société qui a installé la chaudière est prévue. Un audit avec des pistes d'amélioration énergétique est actuellement en cours.

La SADA, société qui entretient le photocopieur, a informé que celui-ci ne sera plus entretenu à partir du 1^{er} janvier 2022 suite à son obsolescence. Le changement de copieur avait déjà été évoqué le 4 octobre lors d'une rencontre municipalité / équipe enseignante. Mme Vandembroucke indique qu'elle va faire le point avec les services administratifs à ce sujet.

Signature de la secrétaire, Mme Berthou :

Handwritten signature of Mme Berthou in black ink, featuring a stylized cursive script with a long horizontal flourish at the bottom.

Signature de la présidente, Mme Huet :

Handwritten signature of Mme Huet in black ink, featuring a stylized cursive script with a long horizontal flourish at the bottom.